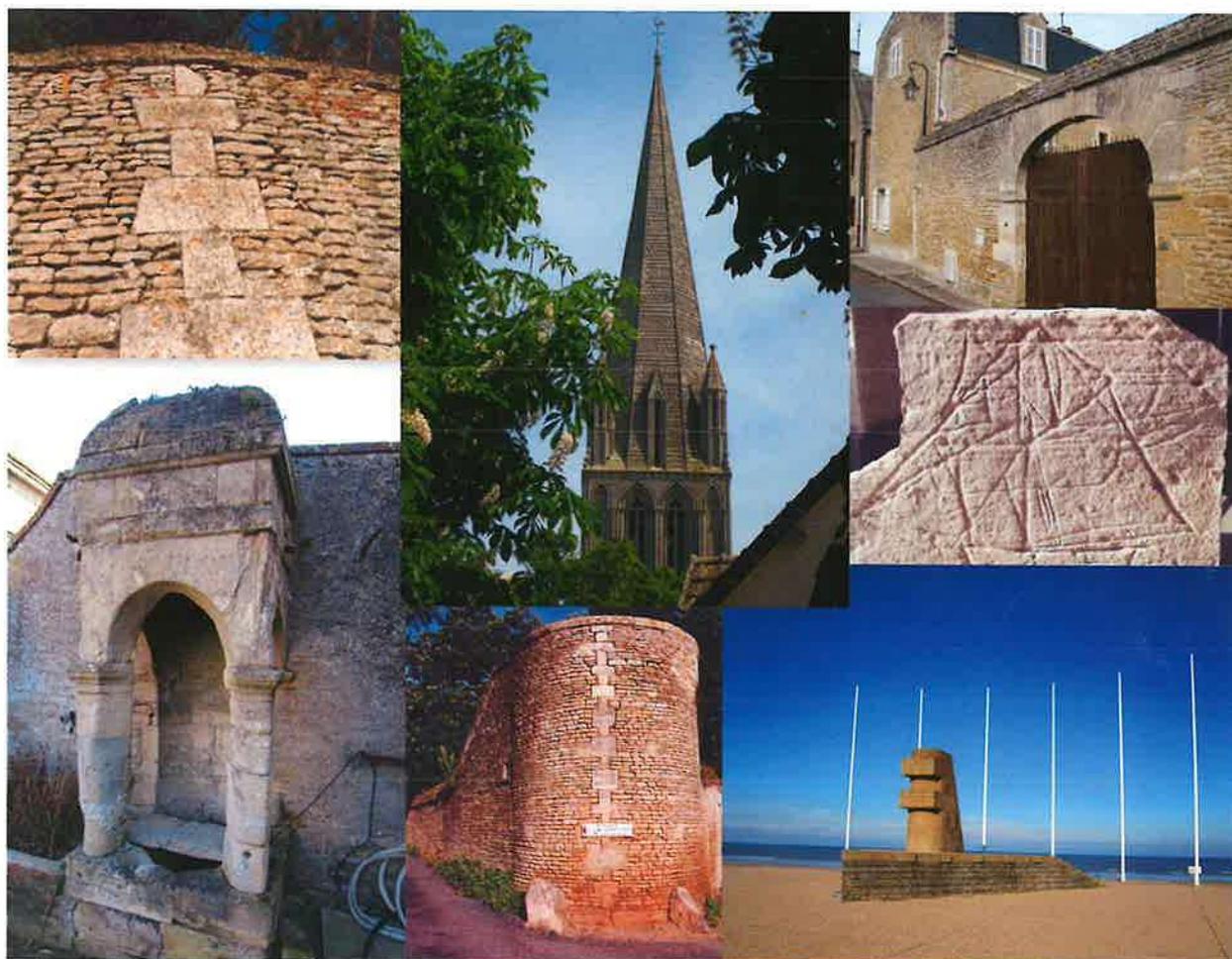
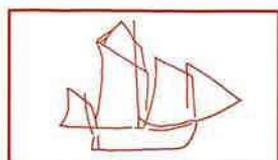


# BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



Bernières  
Optique  
Nouvelle



N° 42 - Juin 2013

## LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- **NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 À BERNIÈRES**  
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations.  
Réédition à tirage limité. Format 21 x 29,7 cm 15€ REEDITION
- **BERTHELEMY** 15 €  
Recueil de 24 pages en quadrichromie sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre-Emile Berthélémy. Tirage limité.
- **HISTOIRE D'UNE MAISON** 15 € NOUVEAU  
Recueil de 48 pages en quadrichromie présentant l'histoire de 12 maisons de Bernières. Nombreuses illustrations.
- **MEMOIRE D'UNE ÉPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »** 9 €  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- **Pierre-Emile BERTHELEMY, Peintre des rivages normands** 28 €  
Catalogue de l'exposition présentée au Musée Maritime de l'Île de Tatihou en 2007  
Format 26 x 29 cm, en quadrichromie, 128 pages
- **CARTES POSTALES :**  
Reproduction de cartes anciennes 0,60 € unitaire  
Cartes contemporaines en quadrichromie 0,60 € unitaire  
Cartes "Berthélémy" en quadrichromie 0,60 € unitaire
- **L'ÉGLISE DE BERNIÈRES** 3,00 €  
Agrandissement d'une carte postale ancienne  
Format 21 x 29,7 cm en noir et blanc.
- **ITINÉRAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIÈRES** 3,00 €  
Plaquette sur l'église de Bernières en couleur réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie
- **CHEMINEMENT DES CANADIENS LE 6 JUIN 1944 DANS BERNIÈRES** 1,50 €  
Livret de 8 pages en couleur et avec plan retraçant la progression des Canadiens le 6 juin 1944 dans les rues de Bernières
- **A LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE BERNIÈRES** 1,50 €  
Livret de 8 pages en couleur et avec plan pour parcourir un itinéraire jalonné de panneaux explicatifs faisant découvrir différents aspects de la richesse patrimoniale de Bernières

*Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).*

## Sommaire

- 2 - 1827 : l'enfant « trouvée » de Bernières
- 8 - Le poulet à l'estragon de Tante Annie
- 9 - Commémoration du Débarquement
- 10 - Sensibles, émotives, intelligentes, combattives : les Peuques
- 13 - Les visites guidées de B.O.N.
- 14 - Petit chronologie de la compagnie des Sapeurs-pompiers de Bernières
- 21 - Quelques faits divers à Bernières, d'avril 1914 à août 1964
- 24 - Pierres en Lumière

### **BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE**

Association régie par la loi de 1901.

#### **Siège social :**

114, rue du Rgt de la Chaudière  
14990 - Bernières-sur-Mer

[www.bernieresoptiquenouvelle.fr](http://www.bernieresoptiquenouvelle.fr)

#### **Composition du Bureau:**

##### •Président :

Jean-Paul MAYER

##### •Vice-présidents:

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

##### •Secrétaire:

Jacqueline BEEN

##### •Secrétaire adjoint :

Annie de GERY

##### •Trésorier :

Stéphane MANDELKERN

##### •Trésorier adjoint :

Pierre BESSON

##### •Rédacteur en chef et maquette:

J.P. Mayer

##### •Rédacteurs:

Jean CUISENIER — Annie de GERY —

Jean-Paul MAYER — Myriam

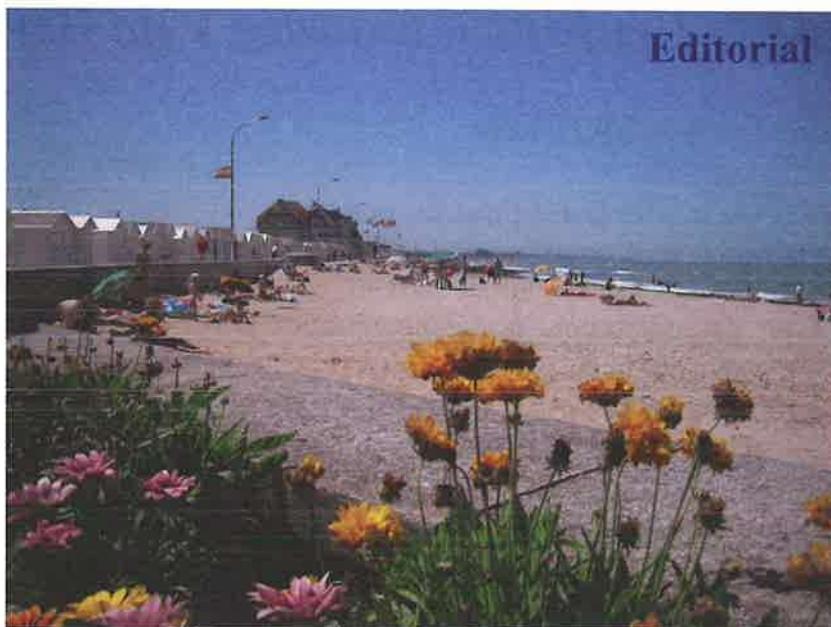
MOULIN

Imprimeur : Imprimerie Anquetil

312 616 550 B RCS CONDE

14110 Condé-sur-Noireau

Tél. : 02 31 69 04 26



**N**ous ne nous souviendrons pas de 2013 par l'excellence de son printemps mais nous devrions nous en souvenir par deux sujets qui ont bien failli obérer notre environnement !

Le parc éolien tout d'abord. Implanté à plus de dix kilomètres en mer, celui-ci ne devrait avoir que très peu impact direct sur Bernières, seul concerné – cela semble maintenant établi – par l'atterrage. Mais il sera, nous assure-t-on, totalement souterrain, tout comme les câbles reliant cet atterrage au réseau électrique. Donc, ni effets visuels désastreux ni conséquences électromagnétiques particulières.

Soyons rassurés !

Le projet de « golf » ensuite, sur le Platon qui présentait le défaut majeur d'aliéner un espace public, non négligeable et remarquablement situé, à des fins privées et commerciales. Ce projet semble être particulièrement ralenti, seule une étude d'impact étant en cours et les échéances électorales approchant ... On peut se demander s'il a quelques chances - ou risques - d'aboutir !

Soyons également rassurés !

Nous pourrons ainsi goûter sereinement aux joies estivales de Bernières et déguster à petites gorgées ce numéro 42 de B.O.N. que vous attendez avec tellement d'impatience !

Bon été à tous et restons tout de même vigilants quant à notre environnement !

Jean-Paul MAYER

## 1827 : l'enfant « trouvée » de Bernières

Par Myriam MOULIN

1852 : Un papier jauni pour un mariage.

Le tribunal civil de premières instance a rendu public son jugement : « ...[il] homologue l'acte de notoriété reçu par le juge de paix du canton de Douvres en date du 13 janvier dernier pour servir d'acte de naissance à la demoiselle Marie Agathe Augustine pour contracter mariage seulement... ».

Ce papier de la taille d'un billet, jauni par le temps et qui semble maintenant dénué d'intérêt, fut pourtant indispensable pour cette jeune femme de vingt-cinq ans en âge de se marier.

Marie Agathe Augustine le sait depuis toute petite : elle est une enfant trouvée. Mais qui le lui a raconté? Par qui fut-elle recueillie? Quelle vie était réservée aux orphelins au milieu du XIXe siècle dans le Calvados?

### 25 ans plus tôt, une dentellière rue de la Mare

En 1827, Bernières s'étend jusqu'à Langrune et compte environ 1 400 habitants. On peut apercevoir Jacques-François Robert, 48 ans, l'instituteur de l'école primaire traversant le village en courant accompagné d'Anne Caignard, la sage femme. Une fois encore, ils vont à la mairie pour signer un acte de naissance. Robert s'applique à signer d'une belle écriture en rajoutant en tout petit « *instituteur* » glissé en dessous. A l'église le dimanche, la messe est proposée par Monsieur le Curé Jacques Aubert. Il est encore possible de le croiser au cimetière qui se trouve juste sur le côté de l'église. Pour les hommes les plus assoiffés, ils leur arrivent de passer chez Jacques Grivel, le cabaretier. Les femmes, quant à elles, souvent habillées « *d'une jupe en droguet, mélange de chanvre et de laine, et d'un tablier* », « *portant le bonnet de coton* », vont chez Jean-François Mutel ou Jean-Jacques Eloi acheter du pain. Dans la Grande Rue, Madame Berthélémy est saluée par les femmes qui partent à la mare communale. Depuis quelque temps, dans le village, on évoque la pose d'une pierre à laver. Il faudra en parler en Conseil municipal. Le chemin de la Mare est la rue qui va nous intéresser. En effet, ici vit une femme seule, sans enfant, qu'on appellera Mademoiselle jusqu'à la fin de sa vie : Mademoiselle Madeleine Lefèvre.

Elle vit chichement, elle est ouvrière en dentelle et est âgée de 60 ans. Comme beaucoup de femmes de Bernières, elle a bénéficié d'une éducation dispensée par une maîtresse en dentelle ainsi qu'une maîtresse d'école, payées par les confréries de Bernières avant la fermeture de la manufacture. Depuis quelques années, l'école est réouverte. Malheureusement, Madeleine voit arriver des ouvrières efficaces sur le marché. A Bernières, les jeunes dentellières travaillent pour les commerçants de la région. Elles produisent la dentelle de Bayeux, point de Chantilly aussi bien que Madeleine, ce qui l'inquiète.

### Le lundi 30 avril 1827, des pleurs sur la route de Caen

Le 27 avril 1827, Madeleine revient de Caen. Elle est à pied et passe par Mathieu. Sur le chemin, elle est interpellée par les pleurs d'un nouveau né. Pourtant, il n'y a pas de mère aux alentours. Une idée lui traverse l'esprit : c'est peut être un nouveau né *exposé*.

En effet, le décret du 19 janvier 1811 distingue trois catégories d'enfants que nous dirions facilement « abandonnés » : les enfants *abandonnés*, les enfants *exposés*, qu'on appellera plus tard *trouvés*, et les enfants *orphelins pauvres*. Les premiers sont déposés par un parent, leur patronyme est connu mais on ne sait pas ce que sont devenus le père et la mère, ce qui empêche toutes poursuites. Les seconds sont de père et de

mère inconnus, trouvés dans un endroit public comme sur les marches d'une église, un lavoir, un cimetière, un carrefour ou une grande route qui a du passage.... Et puis il y a les orphelins pauvres qui ont eu la malchance de perdre leurs deux parents, que l'on peut déposer aux hospices. En 1827, se trouvaient un hospice à Bayeux et un autre à Caen



*Chemin de Bernières-sur-Mer* par Emile-Valentin Berthélémy ... peut-être le Chemin de la Mare ?

qu'on a appelé hospice Saint-Louis. En 1827

dans le Calvados, si on dénombre seulement 63 enfants *abandonnés*, on note 1 777 enfants *trouvés* dont 721 reçus à l'Hospice de Caen.

Les hospices étaient équipés de tours de dépôt et d'une cloche pour prévenir de la présence d'un enfant. Mais ces tours vont faciliter les abandons et le nombre d'enfants déposés augmente. Le préfet du Calvados va s'inquiéter de l'augmentation du coût de ces enfants et prend des mesures pour diminuer les frais.

### L'hospice Saint-Louis

Toute fébrile et en alerte, Madeleine cherche l'enfant. C'est alors qu'elle découvre, selon ses propres termes, « *un enfant femelle nouveau-né couvert de haillons* ». En prenant l'enfant dans ses bras, Madeleine fond de tendresse. Elle raconte qu'« *elle s'empresse de donner des soins* » et prend une décision rapide : elle doit retourner à Caen pour déposer l'enfant à l'hospice Saint Louis. Elle en a entendu parler. Cependant, on lui a raconté le nombre important de décès des petits orphelins.

En effet, malgré la prise en charge de la vaccine, le préfet du Calvados évoque l'effroyable mortalité frappant les nourrissons admis dans ces hospices. Des médecins se penchent sur les cas de mortalité et vont remettre en cause, par exemple, le mode

d'alimentation des nourrissons. Ils constatent que les bébés nourris au biberon mourraient plus facilement. De fait, la stérilisation et la transmission microbienne à cette époque n'étaient pas encore connues. D'autres vont évoquer l'idée socio-économique qu'ils viennent d'un milieu pauvre favorisant la mortalité des enfants. Pour finir certains justifient les décès en évoquant le caractère illégitime de ces enfants.

Si Madeleine avait pris la décision d'amener l'enfant à l'hospice Saint-Louis, peut être aurait-elle croisé une jeune femme de 24 ans malade et bossue, au visage avenant et aux yeux sombres. Elle se prénomme Henriette d'Osseville et se réfugie souvent dans la chapelle proche de l'hôpital Saint-Louis. Ni Madeleine 60 ans, ni Henriette 24 ans ne le savent encore mais le destin, chargé d'embûches, va les réunir autour de ce nouveau-né, provoquant des émotions bouleversantes.

### Baptême à Cresseron

Finalement, Madeleine prend sa décision : elle ne se rend pas à l'hospice. Elle garde l'enfant : ce bébé a besoin d'elle. Malgré ses soixante ans, elle se sent prête à l'élever dans l'amour et la tendresse. Après avoir pris cette décision, elle nous explique qu'elle « *porta cette petite*



**Henriette d'Osseville et ses cinq premières orphelines**

*malheureuse chez Mr Liagard médecin » à Caen, que celui-ci nettoya le nourrisson et qu'il le lui rendit. Puis le médecin lui rend le bébé et Madeleine, en bonne chrétienne, décide de la faire baptiser. Toujours à pied, Madeleine repart vers Cresseron. Elle y connaît un ami, jardinier chez Mr Marc, qui pourrait l'assister pour le baptême de cette petite orpheline. Bien sûr, cet évènement se fera en toute discrétion, sans cloche et surtout, en sortant de l'église, il faudra passer par la porte de côté. Bien des années plus tard, sur les instances du tribunal de Caen, le curé de Cresseron signe : « Le lundi 30 avril 1827, je soussigné, curé de Cresseron a baptisé l'enfant nouvellement née, trouvée sur la grande route de Caen et vêtue de haillons par Madeleine Lefèvre de la paroisse de Bernières sur mer, laquelle a été nommée Marie Agathe Augustine par la dite Madeleine Lefèvre marraine et assisté de Cyrille Postel, jardinier chez Mr Marc à Cresseron ». Et voila Madeleine qui repart vers Bernières, marraine de ce petit être, le cœur rempli de ses nouvelles responsabilités. Elle sait où trouver des langes, du lait et sur le chemin elle planifie déjà les prochains jours. Doucement, Madeleine embrasse l'enfant et lui chuchote à l'oreille, comme elle le dit « ma petite orpheline ».*

La loi ne précise pas quel est le devoir du citoyen qui trouve un enfant. Ce qui arrangerait l'Etat est évidemment que ce citoyen se charge de la bonne

éducation de cet enfant. En 1827, le coût journalier d'un enfant trouvé était de 24 centimes pour le Conseil général alors que dans une famille pauvre, la journée d'un enfant était de 34 centimes. Dès 1827, le préfet du Calvados projette de déplacer ces enfants vers d'autres départements pour réduire le coût supporté par le Conseil Général. Des transferts sont alors organisés dans des conditions déplorables qui ont été dénoncées. Les enfants sont entassés dans des charrettes, sans

couverture ni nourriture et certains meurent en chemin. Cette pratique s'est transformée en débat de société. Alphonse de Lamartine écrit un discours sur les enfants *trouvés* et crie sa révolte : « Quoi ! Messieurs, arracher à trois, quatre, sept ou dix ans un enfant à la femme qui l'a nourri de son lait, au père qui l'a bercé avec ses fils, aux frères, aux sœurs avec lesquels il a grandi, au village qu'il a habité depuis la naissance, au pasteur qui lui a donné les enseignements de la religion...Quoi ! N'est ce pas une rigueur ? Une peine ? Un exil ? Une barbarie ?... »

Chose étonnante, à l'annonce de ces transferts, le préfet du Calvados note que beaucoup de mères ou de nourrices se manifestent. Ainsi, en 1837, sur 1 330 transferts de prévus, 650 enfants ont été retirés du service.

---

### **Henriette d'Osseville, fondatrice de la Communauté des Orphelines de la Vierge Fidèle**

---

Depuis toute petite, Henriette d'Osseville est très pieuse. Vers 21 ans, elle attend de voir quel destin le Seigneur lui réserve et entre au couvent de Bayeux. Un jour, il lui est proposé d'aller à la Délivrande, ce à quoi elle répond : « *Qu'irai-je faire là-bas ? Il n'y a rien !* » Pourtant, Henriette a déjà un projet qui lui tient à cœur : ouvrir un orphelinat pour petites filles. Elle s'est informée et a retenu des principes pour l'éducation de ces

petites filles. Si la Sainte Vierge le veut bien, c'est ce qu'elle fera. Alors qu'elle effectue la cérémonie qui la nomme Mère Sainte Marie, elle murmure dans ses vœux : « ...pour le monastère de la Charité des orphelines de Marie de la Délivrande. » Les religieuses de Bayeux sursautent et l'évêque s'étonne. En 1830, son père achète une propriété de Douvres et fait toutes les démarches nécessaires pour en faire l'orphelinat. En 1831, la vieille maison accueille cinq premières orphelines. Le jour de l'ouverture, Mère Ste Marie découvre la maison avec sept religieuses. Elles visitent d'abord la chapelle puis les chambres et terminent par le jardin. En ouvrant les malles envoyées d'avance par Bayeux, on trouve des couverts de bois, des écuelles, des assiettes d'étain et des petites tasses en terre. Le 17 juin 1831, on pose la première pierre pour agrandir la chapelle.

---

### **Août 1832 Le choléra**

---

En 1832, une épidémie de choléra se répand sur toute la région. En France, les autorités sont en alerte. Paris est touchée au mois de mars. Cependant, la Normandie va attendre la mi-juillet pour voir apparaître les premiers symptômes. Le 20 août, le préfet du Calvados envoie à Bernières-sur-Mer M. Hubert, élève en médecine pour donner les soins aux malades. Le 22 août, le maire et son adjoint, M. Guillemette, lors d'une réunion extraordinaire, proposent l'emprunt aux plus imposés pour l'aide aux familles touchées par le choléra morbus. Cette quête fut confiée au Bureau de bienfaisance. Quinze personnes ont prêté des sommes entre 30frcs et 10frcs. Cela pourra aider au financement des sépultures des victimes. Le 29 août, une liste de personnes décédées est établie relevant des dizaines de cas dans le village. L'été est chaud et pourtant, les cheminées sont allumées pour brûler les paillasses et les vêtements souillés. « *En cas de choléra, faut boire bere ca* (boire chaud en Normand) ». A Douvres, les sœurs de la Communauté aident chaque jour les personnes les plus fragiles. M. l'abbé Bellée écrit : « *Les victimes ne se comptait plus et ceux que le mal n'avait pas atteints s'enfuyaient dans les campagnes avoisinantes où il se dressait des tentes (...) plus de cercueils pour enfermer les cadavres, plus de bras pour les porter. C'était dans une charrette dont le*

*bruit sinistre, bien connu, hélas ! glaçait d'épouvante et plusieurs à la fois, qu'on les traînait au cimetière. ».*

Cet été là, Mgr Dancel organise une procession le 15 août à Douvres. La Vierge miraculeuse de Notre-Dame-de-la-Délivrande est priée pour que le fléau cesse.

Dans Bernières, au mois de septembre, Madeleine Lefèvre est affaiblie par la maladie. La petite Marie Agathe Augustine, âgée de cinq ans, est éloignée du foyer. Mme Désirée Caignard, femme aimable, âgée de 30 ans, dentellière, connaît les enfants et va s'en occuper quelques jours. Madeleine sent la vie la quitter peu à peu et reçoit alors les derniers sacrements. M. Aubert, le curé de Bernières, ordonne à Désirée Caignard d'amener la petite orpheline à la Communauté de la Charité de la Délivrande. Ainsi, Marie Agathe Augustine est recueillie par les sœurs et se retrouvent à l'orphelinat de Douvres, entourée d'une quinzaine de petites filles, sous le regard attentionné d'Henriette d'Osseville.

Elle aurait pu y rester qu'une dizaine de jours mais la volonté des hommes l'obligera à y rester six mois.

---

### **Septembre 1832: la vie à l'Orphelinat de Douvres**

---

Madeleine Lefèvre se rétablit contre toute attente. Elle est affaiblie mais vivante. Elle souhaite récupérer sa petite orpheline et part chez Mme Désirée Caignard. Mais on lui explique qu'elle a été déposée à l'orphelinat de Douvres. Cela ne pose pas de problème à Madeleine car, même si sa santé n'est pas complètement rétablie, l'amour pour sa petite enfant lui donne le courage d'aller à pied jusqu'à Douvres pour frapper à la porte de « *la maison des sœurs* ». C'est la mère supérieure qui lui ouvre la porte : Henriette d'Osseville, Mère Sainte Marie. Oui, elle a bien une petite du nom de Marie Agathe Augustine. Une certaine Mme Caignard la lui a apportée il y a quelques jours.. Cette dernière lui a expliqué que ses parents étaient morts suite à l'affreuse maladie. Madeleine précise qu'elle est sa seule parente et qu'elle est rétablie. Malheureusement, la Mère Supérieure est formelle. Elle ne peut pas rendre l'enfant sans justificatif. C'est alors que Madeleine va déployer tous les moyens pour récupérer sa petite fille.

A l'orphelinat, la vie est paisible ponctuée par les rituels religieux. C'est certainement au cours de ces années à Douvres, que Mère Sainte Marie va rédiger *Le plan d'éducation*. Voici quelques extraits qui permettent de saisir les relations entre les sœurs et les petites orphelines : « *Pour réussir avec les enfants, deux choses sont nécessaires : les aimer et gagner ainsi leur affection...je ne dis pas de les caresser ou de les dorloter mais, ce que je blâme, c'est cette hauteur qui humilie les enfants... Ne bousculer jamais une enfant, ou ne la faites pas asseoir par pure force d'autorité...ne rendez jamais les enfants absolument désespérées à leurs propres yeux...ne leur donner pas de nom qui les humilieraient ...si elles nous aiment avec une affection naturelle, tâchons de tourner leur cœur doucement vers Dieu... tâche[z] d'amuser nos pensionnaires pendant les vacances, je sais que les pauvres enfants se plaignent de beaucoup s'ennuyer...sœur St Michel me reparle de fouet et autres pénitences...non, et encore non, quand est-ce que mes sœurs renonceront à ce système ... ».*

---

### **Novembre 1832 : Melle Lefèvre jugée trop âgée, trop pauvre pour élever la petite**

---

De retour à Bernières, se faisant aidée par une amie, elle écrit une première lettre à M. le Préfet expliquant l'histoire. Mais c'était sans compter l'intervention de M. G.C. Hubert, l'envoyé pour l'épidémie de Bernières. Celui-ci envoie une lettre au préfet pour éviter le retour de Marie Agathe Augustine chez Madeleine. Il précise : « *...Mr le curé et le bureau de bienfaisance...ont placé cette enfant, restée seule sans asile, n'ayant pour perspective que la mendicité et le libertinage dans un âge plus avancé, dans la communauté des orphelines de la Délivrande, pour lui donner sinon une éducation brillante, du moins lui apprendre la vie. Une femme qui mendiait ordinairement avec elle, quoi qu'âgée de soixante deux ans, s'est présentée devant Madame La Supérieure de la Communauté des orphelines de la Délivrande, sous le titre de mère et de plus marraine, deux circonstances qui font voir la fourberie. Cette enfant, âgée que de cinq ans, il ne serait pas rationnel de croire que cette femme ait mis au monde un enfant à l'âge de 57 ans : elle la demande avec instance et menace de se plaindre à vous si on ne veut lui rendre. ».* Le préfet est absent à cette date et ne sera informé que tardivement. Et Madeleine doit encore attendre. Elle envoie une deuxième

demande au préfet. Cette fois, c'est le maire, Mr Quesnel qui intervient et envoie une lettre le 6 novembre accablant Madeleine. Mais la loi doit être appliquée et le Préfet est formel. Le 12 novembre, il répond au maire : « *...le bureau de Bienfaisance a de beaucoup outre passé ses attributions car il n'a point le droit de disposer de la liberté du sort d'un enfant quelconque et doit se borner à distribuer les secours. C'est à moi d'examiner si cet enfant est ou non de la classe des enfants abandonnés ce qui n'est point dans le cas de l'affirmative, à le faire admettre dans les hospices de Caen. D'après ce qui précède, je vous invite et je vous enjoins à faire rendre à Madeleine Lefèvre l'enfant dont il s'agit... ».*

Madeleine va récupérer l'enfant. Avec une pareille lettre, elle devrait la retrouver dans quelques jours .

Pourtant, il faut que le préfet renouvelle son injonction au mois de janvier 1833. Il écrit : « *...ce qui est bon, n'est quelquefois pas légal et dès lors que la femme Lefèvre qui a reçu Marie Agathe Augustine le jour de sa naissance, qui l'a élevée depuis ce temps avec l'assentiment [ ...] des père et mère de l'enfant ; [Mme Lefèvre] réclame le dépôt que ces derniers lui ont confié et dont ils pourront un jour lui demander des comptes, il est évident que nous devons faire droit à la réclamation et que nous ne pouvons administrativement disposer d'un enfant ne se trouvant pas dans la classe des enfants abandonnés...».*

Si l'on comprend toute l'émotion qui envahit Madeleine Lefèvre, on imagine aisément le dilemme du maire et ses adjoints. Quel avenir Madeleine Lefèvre peut-elle proposer à cette enfant ? Cette femme est âgée et vit dans la pauvreté. Selon les notables du village, l'avenir de cette petite sera mieux chez les Sœurs de la Charité, à l'abri du besoin et de la mendicité. Madeleine Lefèvre sera alors accusée de mendicité. Pourtant, jusqu'à la fin de sa vie, elle ne fera partie d'aucune liste d'indigents de la commune. A aucun moment, elle ne figure dans le cahier du Bureau de bienfaisance. Cette histoire l'a-t-elle convaincue de ne jamais demander l'aumône ? Jusqu'à sa mort, elle fera face aux dépenses sans l'aide de la commune.

---

### **Le 12 janvier 1833, retour à Bernières**

---

Enfin, M. Guillemette lui apporte la petite et fait signer à Madeleine Lefèvre une attestation. Elle

écrit et signe un petit billet attestant qu'on lui a bien rendu Marie Agathe Augustine. L'écriture est tremblante et fragile, l'orthographe approximative et les mots sont écorchés. La signature est émouvante. Pendant vingt ans, Marie Agathe Augustine restera avec Madeleine à Bernières. Elle deviendra à son tour ouvrière en dentelle. En 1851, elles vivent ensemble rue de la Mare avec une veuve de 40 ans, Joséphine Goulaz. Dans cette rue de la Mare, il y a quelques



Intérieur d'une maison normande vers 1850 : *Après le café*, par Emile-Valentin Berthélémy

maisons et surtout, il y a celle d'un jeune marin de 35 ans qui vit avec sa mère de 75 ans et son jeune frère : Pierre Eléonore Leroy. Il est originaire de Blonville. C'est cet homme qui deviendra l'époux de Marie Agathe Augustine. En 1852, les deux jeunes gens projettent de se marier.

Comme elle n'a jamais obtenu d'acte de naissance, il faut alors réunir assez de témoins pour attester de son identité. Elle réunit six témoins (Messieurs Quesnel, Guillemette, Palfrêne, Lefèvre, Brout et Louis) qui attestent qu'elle a été élevée par Madeleine Lefèvre et qu'elle a continuellement habité à Bernières-sur-mer. Elle fournit un acte de baptême précisant approximativement sa date de naissance. Si Marie Agathe Augustine a obtenu un papier pour servir d'acte de naissance, on remarque que le tribunal en a restreint l'utilisation par la précision « *pour contracter mariage seulement* ». Certainement qu'elle a préparé elle-même sa dentelle et sa coiffe de mariée. A-t-elle fait son trousseau (drap, torchons, bonnets et chemises) ? A-t-elle tricoté ses bas ?

Le 7 mars 1852, une publication du mariage est lue puis affichée sur le mur de la maison communale de Bernières. Dans le village personne ne conteste cette union. Le 1er mai 1852 au petit matin, Marie Agathe Augustine a sans doute épinglé sa coiffe pendant que les invitésagrafiaient un ruban ou un petit bouquet de fleurs.

Puis elle a donné son bras au garçon d'honneur pour la conduire à l'église. Quelques musiciens ont certainement accompagné le cortège par la rue des Ormes. A la fin de la cérémonie, les cloches de l'église ont annoncé le mariage de Marie Agathe Augustine et de Pierre Eléonore Leroy. De cette belle journée, il nous reste les signatures des jeunes mariés et des quatre témoins. Si les hommes présents ne savaient pas bien écrire, notre mariée a signé d'une écriture appliquée, soignée et régulière. Seule la mère du marié semblait être présente.

A cette date, Madeleine a 85 ans et vit toujours rue de la Mare. Si son état le lui avait permis, elle se serait sans doute présentée au mariage. Quoiqu'il en soit, elle aura eu le plaisir de savoir sa petite protégée mariée.

Quatre mois plus tard, le 7 septembre 1852, au coin de la rue de la Mare, les femmes se relaient pour veiller sur une mourante. M. le Curé est appelé pour donner les derniers sacrements. On le voit rentrer dans la maison de Madeleine. Déjà, on allume « la chandelle bénite ». Les deux flammes, celle de la vie et celle de la cire, se consomment ensemble. Dans le lit, Madeleine sent ses forces la quitter. La voici arrivée au bout du chemin de cette rude vie laborieuse. Elle décède dans sa petite maison rue la Mare à six heures du soir. Autour d'elle, on ferme les volets, on arrête

l'horloge, on lui glisse un objet béni entre les mains, on lui rajuste son bonnet.

Peu de temps après, Marie Agathe Augustine quitte Bernières avec son mari pour vivre ailleurs son destin.

*Un grand merci à Yves Leullier et à Mr et Mme Franchet pour l'aide qu'ils m'ont apportée à la rédaction de cet article.*

#### Sources :

- \* Paul Dartiguenave, Albert Robert et Michel Nicolle, *Les enfants de Saint-Louis*, Editions Cheminements, 2009
- \* Joachim Boufflet, *Mère Sainte Marie, Henriette Leforestier d'Osseville*, Editions du Jubilé, 2006
- \* Marguerite Bruneau, *Histoire du costume populaire en Normandie*, tome II, édité par le Cercle d'action et d'études normandes, 1986
- \* Jean Seguin, *Comment naît, vit et meurt un bas-normand*, 1937
- \* Documents des Archives du Calvados.

## MIAM-MIAM !

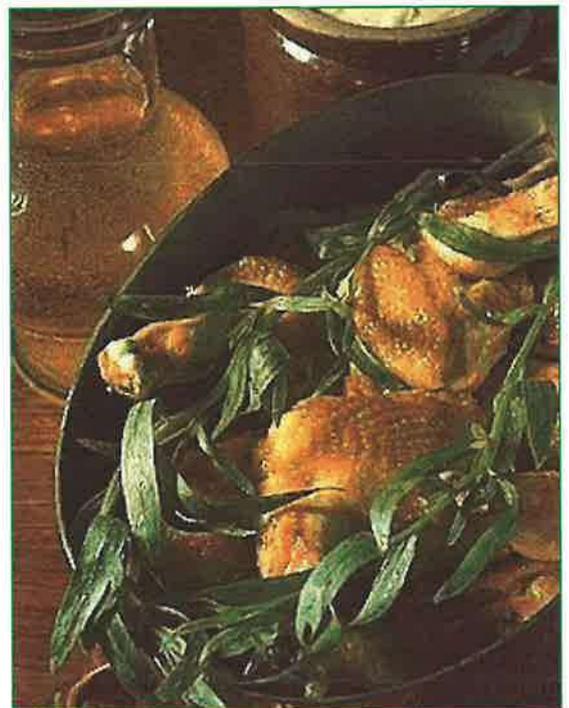
### Le poulet à l'estragon de Tante Annie

Garnir l'intérieur d'un beau poulet avec 5 branches d'estragon et en frotter la peau avec un citron. Dans une cocotte, faire blondir dans du beurre 5 belles échalotes hachées, déglacer avec 2 à 3 cuillères à soupe de calvados, ajouter le poulet et couvrir. Laisser cuire doucement en mouillant de temps en temps avec du bouillon (de légumes ou de poule en tablettes). Il faut qu'il y ait toujours une couche de liquide.

Retirer le poulet après  $\frac{3}{4}$  d'heure, le couper et en ôter la peau.

On aura auparavant mélangé intimement de la crème **cru** avec une dizaine de branches d'estragon ciselé qui va y macérer.

Ajouter cette crème au jus de cuisson du poulet et faire un peu réduire. Ajouter ensuite les morceaux de poulet en évitant l'ébullition. Servez dans la cocotte et accompagner avec du riz.



Tante Annie vous recommande un Beaujolais blanc, bien sûr, ou mieux encore, un Chablis 1ere cru, une Montée de Tonnerre par exemple, qui se marieront parfaitement à ce merveilleux poulet à l'estragon !

*N'hésitez pas à nous communiquer vos meilleures recettes, mettant exclusivement en œuvre des produits locaux. Ces recettes font partie de notre patrimoine qu'il est important de perpétuer et de transmettre ! Cette rubrique Miam-Miam se fera un plaisir de les accueillir.*

# Commémorations du Débarquement

Dans le cadre de la Semaine Acadienne, Bernières accueillera à la Salle de la Mer, du 8 au 15 août prochains, l'exposition *Ils ont vu le Débarquement à Bernières, Saint-Aubin, Courseulles et la libération de Carpiquet*.

Cette exposition sera en quelque sorte le prolongement de l'ouvrage publié en 2004 par B.O.N. *Nous avons vécu le Débarquement à Bernières*, aujourd'hui épuisé.

Recueillis par B.O.N., vingt-cinq témoignages inédits de celles et ceux qui ont vécu le Débarquement à Bernières composent ainsi une vaste mosaïque qui nous fait comprendre et profondément ressentir aujourd'hui, soixante-dix années après, ce qu'ont réellement été ces journées décisives et historiques.

Aussi B.O.N. a-t-elle décidé de rééditer cet ouvrage – en tirage limité – à l'occasion de cette exposition et en prévision de prochaines cérémonies commémoratives du 70<sup>ème</sup> anniversaire de Débarquement.

Il sera disponible dès juillet dans les principaux points de ventes bernierais (siège de l'association, Office de Tourisme, Café-Tabac du Centre, Bibliothèque municipale, ...) au prix de 15 €.

Une réédition à ne pas manquer !



## « Mémoire du Débarquement »



**Nous avons vécu  
le 6 Juin 1944 à  
Bernières-sur-Mer**

Bernières Optique Nouvelle      Juin 2013

A noter également la réédition du bulletin n°25 de B.O.N. de décembre 2004, consacré exclusivement au Débarquement, où vous découvrirez – ou redécouvrirez – outre les témoignages de Vétérans ayant débarqué à Bernières, l'histoire du Régiment de la Chaudière, celle du monument-signal de la place du 6-Juin, la vie dans notre village durant l'occupation allemande ou encore un hommage à Rosaire Gagnon, ce jeune Canadien débarqué le 6 juin et abattu sept jours plus tard à Rots, d'une balle dans la nuque.

Ce numéro, épuisé depuis longtemps, fait l'objet d'un tirage limité et sera disponible dans les mêmes points de vente au prix de 3 €.

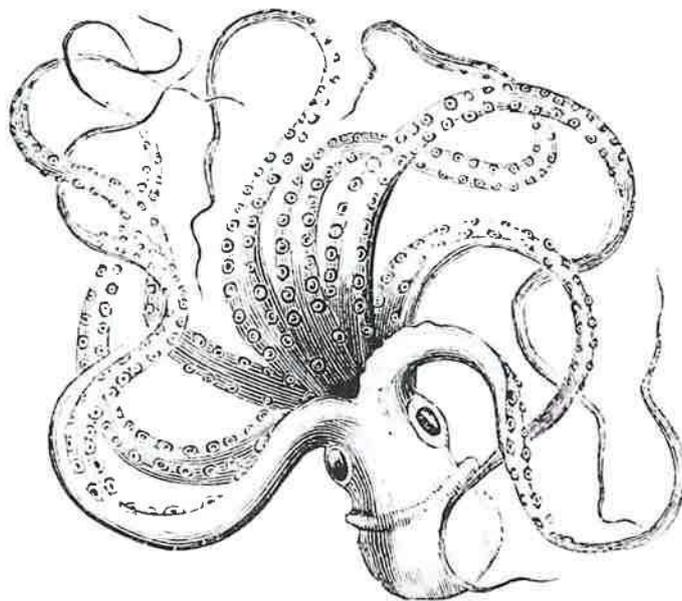
Indispensable pour compléter vos connaissances sur le Débarquement ... ou votre collection des bulletins de B.O.N. !

## Sensibles, émotives, intelligentes, combattives: les *Peuques*

Par Jean Cuisenier

Naguère, à marée basse de vive-eau, un pêcheur à pied bon observateur pouvait remarquer, ici ou là sur les *Iles de Bernières*, un curieux assortiment de carapaces de crabes, de coquillages vidés, de cailloutis, disposés approximativement en cercle autour d'un trou, ou en demi-cercle devant une cavité creusée dans la mini-falaise d'une ligne de rocher. C'était le signe

que là, au fond, habitait cet étrange animal que nous nommons sur la côte, en normand, une *peuque*; en français courant, - mais depuis Victor Hugo seulement<sup>1</sup> - une *pieuvre*; en français académique, un *poulpe*; en anglais, *octopus*.



Comment ce corps mou et visqueux peut-il briser les coquilles des crabes et des coquillages dont il se repaît? Pour le comprendre, il suffit d'examiner sa cavité buccale, au centre du cercle dont se projettent ses huit tentacules: elle est armée d'un dur et puissant bec, semblable à un bec de perroquet.

Dans l'eau, la *peuque* se déplace lentement, par ses tentacules, pour se saisir de ses proies habituelles, les immobiliser, puis briser leurs carapaces par son bec. Elle peut aussi se mouvoir rapidement, à la nage la tête la première, en actionnant sa poche natatoire et en laissant ses tentacules suivre son mouvement, groupés, au fil de l'eau. Il lui arrive de se protéger en lançant un liquide noir qui dissimule sa progression et se diffuse comme un nuage, son *encre*.

La *pieuvre* a une puissance insoupçonnée. À en croire Victor Hugo, « elle arrête au passage un animal nageant, une loutre, un chien, un

homme si elle peut, boit le sang, et laisse au fond de l'eau le corps mort »<sup>2</sup>. Et le romancier, de décrire, lors de son séjour à Guernesey, combien le combat de l'homme et de la *pieuvre* est difficile et hasardeux, si l'animal est de grande taille. Mais des *pieuvres* géantes existent-elles en Normandie, hors de l'imagination de l'auteur? Force est de reconnaître que non, si ce n'est dans le folklore des pays nordiques, sous le nom de *kraken*.

---

### Le caméléon de la mer

---

Ce n'est pas tout. La *peuque* dispose d'un puissant moyen pour se protéger: elle prend la couleur du milieu qui l'entoure, plus brune ou plus claire selon la tonalité dominante. Elle peut même afficher des taches de couleurs différentes, se hérissier de pustules ou se garnir de cornicules. Elle réagit au contact, à la manière d'une peau qui rougit ou blêmit, qui pâlit ou qui s'empourpre. La

*peuque* paraît ainsi étonnamment humaine, sensible et émotive, craintive ou combattive, capable de changer d'humeur en peu de temps.

---

### Un farouche adversaire

---

Impossible d'extraire une *peuque* de son trou à la main, ni au croc. Il y faut une *fouenne* (*fouine*) - une fourche à deux dents terminées en ardillons armant un long manche en bois légèrement courbé - et une bonne dose d'énergie, car l'animal s'accroche au rocher et mobilise toute la force de ses tentacules armés chacun de plusieurs dizaines de ventouses.

Une fois transpercée d'un coup de *fouenne*, la *peuque* continue de se défendre avec vigueur. Elle en réchapperait si l'on ne s'avisait de l'extraire des fers de la *fouenne* pour lui retourner le bonnet. Opération singulière, en vérité, qui requiert, pour être bien menée, autant de placidité que de dextérité. Qu'on en juge plutôt. Libéré des fers, l'animal entoure le bras du pêcheur de ses tentacules, jusqu'à l'épaule. Il faut alors que celui-ci la saisisse par le corps, cherche l'orifice de la « poche » que forme ce corps - ou *bonnet* - dont les pulsions la font se déplacer dans l'eau, et d'un ferme coup de main, retourne ce corps comme l'on retourne un sac ou une poche. L'opération a pour effet d'exposer tous les organes intérieurs, ce qui entraîne la mort de l'animal en une dizaine ou une vingtaine de minutes, non sans que les tentacules ne gardent encore, chacun, un reste de vie autonome.

---

### Une intelligence remarquable

---

Car le remarquable, chez la pieuvre, est la façon dont elle s'adapte aux moindres détails de son environnement par le libre jeu coordonné de ses tentacules. Si l'on nomme « intelligence » la capacité de se remémorer pour apprendre, de s'adapter à son environnement, à sa complexité et à ses variations, alors la pieuvre est probablement le plus intelligent des invertébrés. Grecs et Romains l'avaient déjà noté. C'est ainsi que Pliny l'Ancien rapporte l'anecdote suivante : « Le coquillage n'a ni la vue ni aucune autre sensation que celle qui lui fait connaître l'aliment et le danger. En conséquence, les poulpes guettent le



Une pieuvre. Dessin à l'encre de Victor Hugo moment où il est ouvert, et mettent un petit caillou entre les valves, mais en dehors du corps même de l'animal, de peur qu'il ne chasse le caillou par ses contractions : dès lors ils attaquent leur proie avec sécurité, et ils extraient les chairs ; l'animal se contracte, mais en vain ; un coin rend ses efforts inutiles »<sup>3</sup>. L'animal sait notamment fort bien transporter des carapaces de crabes et des cailloux de forte taille pour se bâtir un refuge protégé. La pieuvre le doit à la riche innervation de ses tentacules et à la relative autonomie de chacun de ses « pieds » longs et mobiles. Elle le doit surtout à la disposition dont elle est équipée pour fonctionner, tantôt, de manière centralisée, en coordonnant et commandant depuis le cerveau le mouvement de ses tentacules ; tantôt, de manière décentralisée, en laissant deux ou trois tentacules se mouvoir en avant pour guider et entraîner la progression de l'animal sur le fond. Les anecdotes fourmillent, pour conter les prouesses de pieuvres en captivité : certaines ne sont-elles pas allées jusqu'à dévisser le couvercle d'un bocal immergé dans leur aquarium, pour se repaître de la nourriture qui y avait été déposée à leur intention ?

## Peuque et gastronomie

Naguère, on ne mangeait pas de *peuques* à Bernières, à la différence de ce qui est apprécié ailleurs, dans les régimes alimentaires des pays méditerranéens. De l'Espagne à la Turquie, le poulpe est aussi estimé que le calmar, et préparé de toutes sortes de façons différentes.

Sur nos côtes, on se disait naguère, entre pêcheurs, que l'association fréquente entre le congre et le homard, dans les mêmes trous ou à proximité, est motivée par la crainte de la *peuque*; seul le congre pouvant la dévorer, tandis que seul le homard peut en sectionner les tentacules par ses pinces. On se servait des *peuques*, à l'occasion, pour *boetter* – garnir de *boette*, ou appâts – la *grosse appelée* – les lignes de fond garnies de *hains* – hameçons - montées pour capturer congres, raies, roussettes, ou *hâs*. Comme, par tradition, la *peuque* n'entre pas dans



l'alimentation humaine, en Normandie, on ne peut incriminer la surpêche pour expliquer la raréfaction de l'animal sur nos côtes. Il convient plutôt d'en chercher les raisons dans la biologie de cet invertébré et dans les changements affectant le milieu marin.

### DEMANDE D'ADHESION à B.O.N.

**Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association : découpez ou recopiez cette demande**

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE : .....

TELEPHONE (S) : .....

E-MAIL : .....

**Demande mon/notre adhésion de membre actif : 16 € ou 23€ pour un couple  
Retournez votre demande d'adhésion au siège de Bernières Optique Nouvelle**

**114, rue du Régiment de la Chaudière, 14990 Bernières-sur-Mer**

**Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau pour acceptation**

<sup>1</sup> Hugo Victor, *Les Travailleurs de la mer*, 1866

<sup>2</sup> *Ibidem*, p.384

<sup>3</sup> Plinie-l'Ancien, *Histoire Naturelle*, livreIX, 48,2.

## LES VISITES GUIDEES DE B.O.N.

Depuis de nombreuses années, B.O.N. organise des visites guidées et commentées tant du bourg de Bernières que de son église. Elles ont lieu traditionnellement pendant la période estivale, mais également hors saison, à la demande de groupes constitués, tels écoles, collèges, visiteurs étrangers. Rappelons que ces visites sont entièrement gratuites et assurées par les bénévoles de B.O.N.

Chaque année, la présentation ainsi que les commentaires de ces visites sont étoffés et enrichis de diverses manières – surprises à découvrir! – ce qui explique leur succès grandissant. C'est pourquoi, cette année encore, vous pourrez apprendre, au fil des rues, la petite et la grande histoire de Bernières en vous attachant aux pas et aux commentaires – dynamiques – d'Annick Flohic.

Vous suivrez les développements architecturaux successifs de l'église de la Nativité de Notre-Dame grâce aux commentaires érudits d'Annie de Géry qui saura vous en faire découvrir des éléments les plus remarquables jusqu'aux moindres détails savoureux, tels certains modillons caricaturaux ou encore les très curieuses Sheela-na-gig...

Bref, des visites à ne pas manquer et dont voici le programme :

**Pour les visites du Bourg** : départ à 15h de l'Office de Tourisme

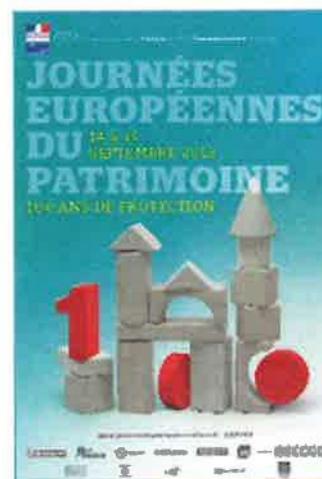
**Pour les visites de l'église de la Nativité de N.D.** : départ à 15h devant l'église

<b>6 juillet</b> : Visite du bourg	<b>3 août</b> : Visite du bourg
<b>7 juillet</b> : Visite de l'église	<b>4 août</b> : Visite de l'église
<b>20 juillet</b> : Visite du bourg	<b>17 août</b> : Visite du bourg
<b>21 juillet</b> : Visite de l'église	<b>18 août</b> : Visite de l'église (le jour du vide-greniers)

Et sans oublier les 14 et 15 septembre : **Journées Européennes du Patrimoine** auxquelles participe régulièrement B.O.N.

Cette année, le thème retenu :

**1913-2013 : Cent ans de Protection**



## *Petite chronologie de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Bernières*

Par Myriam MOULIN

Si de nos jours les Sapeurs-pompiers sont installés à Courseulles, ce n'en fut pas toujours le cas.

L'histoire des Sapeurs-pompiers de Bernières nous emmène dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle où l'organisation contre les incendies concernait déjà largement tous les habitants du village à l'appel du tocsin. Nos recherches ont trouvé des traces de Sapeurs-pompiers de Bernières jusque dans les années 1950. Le petit-fils de M. Trébutien, lieutenant de la Compagnie de Sapeurs-pompiers de Bernières, se souvient clairement que son grand-père tenait à jour un cahier concernant les activités de la Compagnie. Cependant en 2013, si nous avons retrouvé quelques objets évoquant l'histoire de cette Compagnie, nous n'avons pas eu la chance de retrouver ce cahier. Malgré cela, voici une petite chronologie reconstituée de l'histoire de la Compagnie de Sapeurs-pompiers de Bernières.

**1847** : D'après une enquête préfectorale, le village possède 1 pompe à bras

Il était assez rare de trouver des pompes à bras dans les villages du canton de Douvres. D'après l'enquête préfectorale, Biéville disposait de 2 pompes, Bernières 1, Douvres 1, Blainville 1 et Mathieu 1. Il est noté aussi que notre commune ne disposait pas de compagnie de Sapeurs-pompiers. Dans le village, l'alerte était donnée avec les cloches de l'église. Selon cette enquête, il faudrait 17 pompes sur le canton. De plus, il est noté que 83 communes disposent d'une pompe alors que 718 n'en ont pas dans le département. On peut lire qu'à Creully, il en existait 3 alors qu'à Courseulles, il y en avait qu'une seule.

**1862** : Saint-Aubin constitue sa subdivision de Sapeurs-pompiers : on y retrouve des noms de famille bernièresais

En 1861, une somme de 2 000 f. est accordée par le ministère de l'Intérieur aux comptes de la Préfecture du Calvados pour l'établissement de pompes à incendie : Creully, Saint-Aubin, Blainville, Bavent, Authie, Saint-Contest,

Mondeville, Bretteville-sur-Odon et Revières se voient accorder une petite somme. Mais il semble que pour Bernières, aucune somme ne soit accordée, l'état de la pompe ne nécessitant pas son remplacement. A Saint-Aubin, commune érigée en 1837-1838 avec une partie de Bernières, une liste de pompiers est établie en 1862, date de la création de la subdivision du village. Ils sont 25 et il est frappant de retrouver des noms de familles bernièresais tels que Meriel, Roberge, Quiquemelle, Lefèvre, Letellier, Helloin et Lequesne.

**1875** : Décret sur l'organisation communal du corps des Sapeurs-pompiers rattaché au ministère de l'Intérieur.

Un décret paraît en 1875, imposant la création de Compagnies de Sapeurs-pompiers. Dans les villages, le maire et ses conseillers, accompagnés de Sapeurs-pompiers volontaires, établissent une liste dans laquelle figurent les noms des hommes dévoués, la nomination des chefs, les obligations des hommes et leur rémunération. Ainsi trouve-t-on les grades de sous-lieutenant, sergent, caporal, clairon, tambour et sapeur. Un règlement est

rédigé. Celui de Saint-Aubin précise : « Tous les premiers dimanche du mois à 4 heures du soir à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre, il y aura une réunion pour l'exercice de la pompe et du fusil. A cet effet, ils s'engagent à se rendre près [du local] de la pompe environ dix minutes avant l'heure indiquée ci-dessus pour recevoir les ordres concernant les exercices. Ceux qui feraient preuve de négligence, ne se rendant pas aux exercices seront punis d'une amende de 1 francs. Seront punis de la même manière ceux dont les casques et fusils ne seraient pas en bon état de propreté. Ces amendes seront remises au trésorier de la compagnie. Cependant, les pompiers seront dispensés de ces amendes lorsque, pour cause de maladie, ils auront apporté leur motif d'absence... ». Enfin, petit détail amusant, dans le règlement de la subdivision de Saint-Aubin peut-on lire : « Pendant le trajet, à l'aller et au retour, les pompiers conserveront le meilleur ordre possible évitant de s'arrêter pour converser avec les personnes de leur connaissance. » En outre, la compagnie de Saint-Aubin refuse tout net l'obligation de service pour cinq ans. Malheureusement, il est difficile de retrouver la liste des hommes constituant la Compagnie de Sapeurs-pompiers de Bernières. Cependant, on a retrouvé plusieurs noms et grades au fur et au fil des recherches.

**1888** : Conflit avec le curé de la paroisse lors de l'incendie de l'usine Corbel de Courseulles

Le préfet se doit d'écrire à l'évêché de Bayeux pour avoir des précisions sur l'affaire. En effet, le curé de Bernières, Alfred Poitron, « aurait refusé de donner les clefs à M. le Maire pour faire sonner le tocsin à l'occasion de l'incendie de l'usine Corbel de Courseulles ». Après enquête, l'évêché précise que « les cloches ont bien été sonnées dès que M. le Maire en eut fait la demande au presbytère et jusqu'à minuit la sonnerie a été exécutée par le sonneur attitré de la tour nommé par Mr le Maire ». Mais il est rajouté « qu'il a fallu beaucoup discuter...comme la dernière fois, le 14 juillet, pour faire sonner les cloches. Le sonneur s'en souvient puisqu'il s'est fait rabrouer par M. Poitron ». Bref, trop de difficultés avec ce curé : les habitants du village font parvenir une liste de plaintes au préfet.

**1890** : Achat du matériel pour rénover la première pompe à bras de Bernières sur mer

En 1889, la préfecture du Calvados distribue une subvention venue du ministère de l'Intérieur provenant d'une enveloppe de 800 000 francs de l'Etat. Ainsi pour Bernières, c'est l'occasion d'acheter du matériel pour restaurer la vieille pompe à bras : 20 m de tuyau en cuir, un cordage à billoquet de 20 m, une hache à pic et tranchant, deux gaffes avec chaire ainsi qu'une bâche de pompe. La commande est passée chez « Sohy et C. Durey », ateliers de constructions mécaniques à



Paris. Cette maison fondée en 1815 est fournisseur de la ville de Paris, des Ponts et Chaussée, des Ministères, du Régiment des Sapeurs-pompiers de Paris et des Compagnies des Chemins de Fer. Le tout s'élève à 282 francs, la préfecture donnant 120 francs. Cette restauration suffit pour les quinze années à venir.

**1897** : M. Milhau président et trésorier de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Bernières. C'est le premier nom qui apparaît dans nos recherches. M. Milhau se prénomme Gaëtan et à cette date, il a 45 ans. Il est sans profession et habite la grande rue avec sa femme Marie Hauleroff, son beau père et sa nièce.

**1900** : Loi du 16 février concernant la médaille d'Honneur

Une lettre du préfet est envoyée à la commune, précisant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur. Elle ne doit pas être accordée indistinctement à tous les pompiers comptant 30 ans de services. Il faut 30 années de service

constant et dévoué. Les chefs du corps des pompiers doivent proposer les candidats. Il faut compléter un questionnaire pour permettre de sélectionner les candidats répondant plus précisément à ces conditions. A Bernières, le maire renvoie une lettre sans nom de candidat.

**1900** : Assurance des 17 hommes de la Compagnie de Bernières

Un décret de 1875 imposait la création de compagnie dans les villages. On peut supposer que Bernières a constitué sa liste d'hommes volontaires après coup. Il était précisé qu'il fallait un minimum de 12 hommes par compagnie. Or en 1900, on découvre celle de Bernières compte 17 hommes et qu'il faut assurer. La commune paie alors la somme de 30 centimes x 17 hommes ... avec l'aide de la subvention annuelle de l'Etat.

**1901** : Fondation de l'Union Amicale des Sapeurs-pompiers de Basse Normandie

A cette date en France, de nombreuses unions amicales de Sapeurs-pompiers se constituent. Ainsi en Basse Normandie, les membres en sont les Sapeurs-Pompiers des départements du Calvados, Orne et Manche. Le but de cette association est le développement et le perfectionnement de toutes les branches du service de l'extinction et de sauvetage, et de fournir des secours pécuniaires à ses membres en cas d'accident ou de maladie contractée en service commandé. En cas d'incapacité de service, l'adhérent peut obtenir une aide financière de 4 francs par jour. L'association est affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

**1901** : Achat d'un nouveau drapeau pour la fête nationale

En 1901, M. Guillemette a découpé un article de presse paru du 19 au 25 juillet 1901 sur la Fête Nationale de Bernières : « La fête nationale dimanche, a eu lieu, la remise à la compagnie des Sapeurs -pompiers de Bernières un drapeau généreusement offert par Jules Pestel, le dévoué président de la Société de Secours Mutuel. A 8h30, M le Maire, accompagné des membres du conseil municipal, de MM Pestel et Dupuy, président et trésorier de la Société de Secours

mutuel, de M. Seigneurie, le sympathique instituteur communal, etc... a confié le drapeau au sergent Lesueur, un glorieux blessé de 1870. Après une courte allocution de M. le Maire, à laquelle le lieutenant Hue a répondu en termes excellents, une brillante retraite aux flambeaux a parcouru la commune, magistralement sonné par les Pupilles de Bernières et la fanfare enfantine créée l'année dernière par l'aimable capitaine G. Haupois. De nombreux cris de « Vive la République » se sont fait entendre sur le passage du cortège, et la fête a pris fin dans un ordre parfait. »

**1901** : Recouvrement des efforts du pompier Quérière, démissionnaire (Quérière Augustin, 60 ans ou Quérière Paul, ouvrier agricole ?)

**1902** : Assurance n°226, « le Soleil Sécurité Générale »

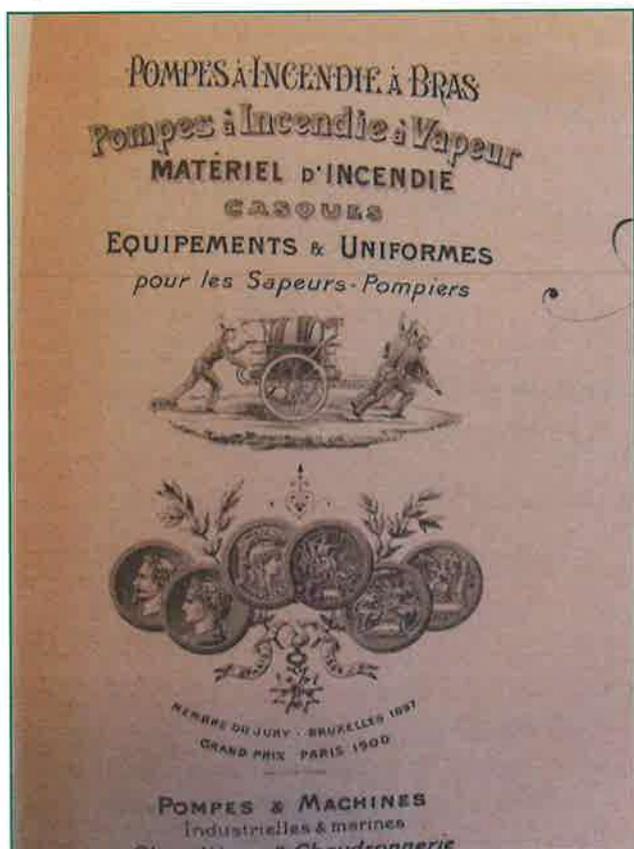
**1905** : Réorganisation demandée par le préfet

Le sous-lieutenant et le commandant doivent lire la circulaire à la compagnie. Tous les ans, la réorganisation doit être faite selon l'article 34 du décret de 1875 ;

**1906** : Quête puis achat d'une nouvelle pompe à incendie

La vieille pompe à bras menace de ne pas fonctionner lors d'un prochain incendie. Le Maire décide alors d'autoriser M. Hue, lieutenant de la Subdivision, à effectuer une quête dans le village le 5 août 1905. L'acquisition d'une pompe neuve constitue une charge considérable pour le budget communal. Pour l'achat d'une pompe avec ses accessoires, il faut compter 1 585 francs. Aussi le lieutenant Hue et le sergent Lesueur vont à la rencontre des habitants de Bernières. Chaque personne qui a bien voulu souscrire, écrit le montant donné et appose sa signature sur une liste. Puis la liste officielle est publiée et affichée dans le village. Les feuillets sont depuis jaunis, peut-être même a-t-il plu lors de la quête car certains passages sont difficiles à lire. Beaucoup ont donné entre quelques centimes et 5 francs : Veuve Palfrêne, Messieurs Quiquemelle, Pestel, Lefort, Seigle, Haupois, Dumesnil, Montaigu... Il est émouvant de lire le don de la Veuve Milhau, 10 francs, certainement l'épouse du Sapeur-Pompier, le don de M. Flambard qui ne le sait pas

encore mais va bientôt avoir besoin des services de la Compagnie, le don de Yacinthe Moulin, notre dentellière et enfin, le don de M. Legey, horloger et père d'Armandine Peuvret<sup>1</sup>. Parmi les sommes importantes, on découvre le don de 200 francs de M. Tesnières et celui de M. Hettier, de 100 francs. Ainsi la quête a rapporté 668 francs. En outre, la préfecture a accordé une subvention de 400 francs et la compagnie La Caennaise a versé 200 francs... La nouvelle pompe est alors commandée en fin d'année à l'établissement Thirion et fils. Alors que cet établissement propose des pompes à vapeur, c'est une pompe refoulante que la compagnie achète. En novembre 2012, cette pompe a été exposée à l'occasion du repas des Anciens et semble toujours en bon état.



**1907** : Election d'un Conseil Supérieur des Sapeurs-pompiers

Par arrêté du 31 octobre 1907, le ministère de l'Intérieur convoque les collègues électoraux en vue d'élire leurs représentants au Conseil Supérieur des corps des Sapeurs-Pompiers. Ce vote se déroule dans les mairies le 1<sup>er</sup> décembre 1907, entre 9h00 et midi.

<sup>1</sup> Cf B.O.N. n° 42, p.2, 2012

**1907** : Construction du hangar pour 2 pompes à incendie



Le conseil décide de faire exécuter immédiatement, après établissement de plans et de devis, les travaux de construction d'un hangar pour abriter les deux pompes de la commune. On inscrit au budget une dépense de 500 francs. Félix Duval propose des plans pour la remise à l'échelle 1/50<sup>ème</sup> intitulés « reconstruction de la remise à pompe ». Les dessins présentent une élévation de la porte d'entrée de la remise. Sur la facture, on peut lire les détails du terrassement prévu. Il est amusant de relever dans son papier à en-tête qu'il est menuisier charpentier et propose déjà la construction de cabine de bain. Ainsi, dans la cour de l'ancienne mairie, peut-on retrouver cette remise toujours en état.



**1909** : Maintient du statut du lieutenant Hue

Une plainte est envoyée à la préfecture concernant l'état de santé du lieutenant des Sapeurs-pompiers, M. Hue (menuisier). Mais après enquête, le préfet maintient le statut et la plainte est classée sans suite. Allocation d'aide à la

famille du soldat Théodore Félix Hue de la classe 1908 (pas de changement de son état).

**1911** : Participation au 11<sup>ème</sup> congrès des Sapeurs-pompiers : achat de nouveaux pantalons.

**1912** : 15 francs accordés à Lucien Duval pour le transport de la pompe à incendie à Tailleville lors de l'incendie des immeubles Gervais.

**1921** : Création d'un brevet : le préfet réclame des hommes et du matériel.

**1921** : M. Lemarurier est nommé lieutenant de la subdivision des Sapeurs-pompiers de Bernières.

**1921** : Intervention de la Compagnie à la maison Flambard et frère à la Rive, 100 francs alloués par la commune.

**1922** : Achats de nouveaux équipements des Sapeurs-pompiers

Le coût de cet achat s'élève à 1 506 francs, la commande est passée à la Société des Fonderies de Ponthieu-le-Nous, la commune bénéficiant d'un prix avantageux. La tenue étant à 95 francs l'une, on peut en déduire que la compagnie est ainsi constituée de 16 hommes.

**1922** : Mme Levard, cultivatrice, est accusée d'incendie volontaire puis acquittée par la Cour d'Assises pour incendie à Bernières.

Le 1<sup>er</sup> juin 1922, Mme Levard, cultivatrice à Bernières, est accusée d'avoir tenté d'incendier sa maison. Au début de l'audience, un certificat médical est produit d'après lequel l'accusée est atteinte de trouble psychologique grave. Une expertise est confiée au docteur Tissot et Mme Levard est acquittée.

**1924** : Réorganisation de la compagnie des Sapeurs-pompiers

**1925** : Décret du 13 août, les Sapeurs-pompiers sont désarmés

C'est l'un des décrets les plus marquants concernant les pompiers. Le ministre de l'Intérieur a signé ce document, remplaçant sections, subdivisions, compagnies et bataillons en les réunissant en une seule formation, le corps des sapeurs-pompiers. Il supprime même les

musiques et les demandes d'autorisation pour se réunir. S'il désarme complètement les sapeurs-pompiers, le décret reste muet au sujet du drapeau.

**1925** : Nouvelle tenue pour les Sapeurs-pompiers communaux

Dans le document envoyé par Paris, on distingue deux situations. Cependant, quelque soit le grade ou la situation, les vêtements sont en drap bleu-noir et les boutons en métal blanc et grenade rouge, accompagnés d'un casque de cuivre. Pour les tenues de feu, les caporaux ont une veste longue avec un pantalon à passe-poil rouge, une ceinture de gymnastique et galons en laine rouge forme V renversé de 12 millimètres. A part les galons, les officiers, portent la même tenue. Quant aux sous-officiers, ils portent une vareuse avec un col de la forme dite de Saxe ou Aiglon avec deux poches plates. Les boutons et grenade sont en métal argenté. Sur le casque en cuivre poli, il y a une plaque nickelée. La veste de cuir et les bottes sont facultatives. Pour les tenues de ville, on remplace le casque par le képi de laine rouge avec grenade. Selon l'article 2 du décret, les cottes de mailles, pompons, plumets, épaulettes et sabre sont supprimés.

**1926** : Route de Tailleville : feu à une meule

Le jeune Félix Levard, 15 ans, qui passait à cheval près d'une meule de paille située en bordure de la route de Tailleville, voulut s'abriter derrière cette meule pour allumer une cigarette. Par inadvertance, il jeta l'allumette qu'il venait d'allumer au pied de la meule. Le jeune homme ayant continué son chemin entendit des crépitements derrière lui et se retourna. Plusieurs bottes étaient en feu. L'adolescent essaya d'éloigner de la meule les gerbes en flammes... Interrogé par les gendarmes, il reconnut que l'incendie était dû à son imprudence.

**1928** : Nouvelle procédure : proposition des services des Sapeurs-pompiers de Caen

Il semble que le maire souscrit à une aide supplémentaire en cas d'incendie : celle de la compagnie des Sapeurs-pompiers de Caen. Le contrat signé, le souscripteur doit payer

l'intervention et le déplacement des hommes. Selon le contrat de Tailleville, la ville de Caen s'abstiendra d'intervenir en cas d'incendie si les frais de déplacement ne sont pas payés ; le maire assure pourtant que les frais seront payés en cas d'intervention.

**1928** : Récompense honorifique accordée : la médaille et le diplôme d'honneur ont été décernés à Jules Grard, caporal à Bernières.

**1930** : Le baron Brunet, de Bernières, a sa propriété de Nosles incendiée. Sur place, les pompiers ont utilisé une pompe à incendie et des extincteurs. Il y a eu 10 000 francs de dégâts.

**1931** : Le conseil demande de bénéficier de l'aide des services de secours de la ville de Caen.

**1934** : La médaille d'argent et le diplôme d'honneur ont été accordés à Eugène Trébutien, sous lieutenant et M. Marie, sergent.

**1934** : Achat d'extincteurs à incendie : 2 appareils Knock-Out de 20 litres ; 2 appareils Knock-Out de 10 litres ; 5 cartouches « Vésuve » pour feux de cheminée ;



L'entreprise Bouillon Frère propose des extincteurs portatifs contenant 6, 10 ou 20 litres de mousse, ou bien encore des extincteurs sur roues de 100, 200 ou 300 litres. Il était possible d'en voir une démonstration sur la place d'arme à Caen le 4 septembre 1925 : une extinction par étouffement d'un immense foyer imbibé d'huile et d'essence. La commune de Bernières se décide finalement



pour l'acquisition des premiers appareils de la marque Knock-Out, marque déposée.

**1935** : Achat d'un nouveau drapeau

Ainsi, le drapeau acquis en 1901, mentionné par M. Guillemette dans ses archives, est vétuste. Son remplacement est indispensable. M. Seigneurie, trésorier de la société des Secours Mutuels des Sapeurs Pompiers de Bernières demande la participation de la commune pour cet achat, son coût étant de 500 francs ; la compagnie des Sapeurs-pompiers en paie la moitié. Y a-t-il eu une célébration semblable à celle du 14 juillet 1901 ? Cette fois-ci, personne n'a pensé à découper l'article pour conserver la mémoire de l'évènement !

**1936** : Le maire donne lecture d'une circulaire concernant le service caennais d'incendie ;

**1938** : Suite à l'intervention des pompiers pour un début d'incendie, Fernand Grard et Henri Rault ont eu leurs effets et leurs souliers abîmés par le feu. Une somme de 100 francs sera mandatée à M. Trébutien, lieutenant de la compagnie des Sapeurs-pompiers.

**1938** : Nouveau projet des services de secours de Caen ; le maire décide de ne pas le prendre en compte.

**1942** : Enquête de la Kommandantur de St Aubin

La Kommandantur demande à tous les villages du canton de constituer un corps de Sapeurs-pompiers avec les hommes qui sont encore sur place. La commune de Tailleville va se plier aux ordres, renvoyant une courte liste de noms d'hommes à disposition...tout en précisant qu'ils n'ont pas de pompe à incendie. La Kommandantur demande à ce que la commune s'acquitte d'une pompe rapidement. Le maire de Tailleville demande au maire de Bernières s'il est possible d'acheter la vieille pompe à bras. La même demande est faite dans le même temps à la commune de Douvres qui, plus rapide, vend la sienne.

**1942** : Deux incendies détruisent entièrement une ferme à Bernières

Extrait de Ouest Eclair du 16 février 1942 !  
« Vendredi soir, un incendie s'est déclaré dans une dépendance de la ferme de la Suze, appartenant à Mr Théodomire Quedeville, ...et exploitée par son frère M. Quedeville. Le sinistre, attaqué par les pompiers de Bernières, Courseulles et Caen, fut bientôt circonscrit. Cependant, un bâtiment en face de la maison d'habitation, avait été détruit entièrement ainsi que la paille et les semences y contenues. ... Dimanche matin, un deuxième incendie éclatait dans le grenier du bâtiment dans lequel était « encastré » le corps du logis et s'y propageait avec tant de rapidité que rien ne put être sauvé, à l'exception des bêtes et des machines agricoles. ...le bâtiment ne garde debout que ses quatre murs calcinés. Non seulement toute la ferme est anéantie, mais la colonie de vacances de la Suze de M. Moureaux, maire de Trouville, est détruite en grande partie ... Vendredi soir, la bonne de la ferme, Thérèse Pottier qui, quelques instants auparavant était allée dans la grange pour y prendre une botte de paille, venait de s'asseoir autour de la table commune lorsque son attention fut attirée par une lueur éclairant la cour. Le feu était à la grange. Immédiatement l'alarme fut donnée, les pompiers appelés et les premiers secours organisés. Malgré tout, le bâtiment fut entièrement détruit et samedi autour des murs noircis par la fumée, les enquêteurs, en l'espèce les gendarmes de la Délivrande ...essayèrent en

vain d'élucider le mystère...Samedi soir, M. Ledain, le gendre, qui habite à proximité, veille à la fermeture de toutes les portes avant son départ. Dimanche vers 5h 00, Melle Thérèse Pottier, couchée dans sa chambre contiguë au grenier, était réveillée par la fumée et les flammes. Elle donna l'alarme... Le commis, Jean Menet ne voulut tout d'abord pas la croire...M. Quedeville était transporté dans une maison voisine...M. Charles Ledain secourut les bêtes...un petit veau fut carbonisé. Les pompiers de Bernières, commandés par le lieutenant Trébutien, bientôt rejoints par ceux de Courseulles...et par leurs collègues de Caen...s'étaient aussitôt attaqués au sinistre. Mais rien ne put empêcher que la presque totalité du bâtiment ne soit détruite ainsi que le mobilier de la maison d'habitation, le linge, les vêtements, l'argent, etc...Ont été détruits 100 quintaux de blé, 30 quintaux d'orges, 40 d'avoine, 2 000 bottes de foin, le tout d'un total approchant le million ».

Cet incendie a marqué les esprits dans Bernières. M. Trébutien était accompagné ce jour-là de son petit-fils qui se souvient encore de la mort du veau calciné. Si Thérèse Pottier fut entendue, elle ne fut pas inquiétée. Mais l'échelle de poulailler, retrouvée le long du mur de la ferme brûlée, a fait naître à l'époque des doutes sur l'origine de l'incendie.

**1947** : M. Doisimont, ancien Sapeur-pompier d'une autre commune, s'installe à Bernières et est élu conseiller municipal et réélu en 1953.

**1953** : Pour ses 20 ans de service, Ernest Quintrix reçoit la médaille d'honneur d'argent.

**1955** : Ernest Quintrix, nommé commandant, remplace Eugène Trébutien, atteint par la limite d'âge.

#### Sources :

Archives du Calvados

Joan Deville, Bertin et Courault, *Le feu sacré*, Editions Ouest France, 1994/2001

## Quelques faits divers à Bernières, d'avril 1914 à août 1964

### Extraits de journaux locaux

**Avril 1914** - Les monuments historiques du Calvados. - Voici, d'après le journal officiel, la liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31 décembre 1913, pour le département du Calvados :

Allemagne-la-Basse (Fleury-sur-Orne) : Clocher de l'église ; Amblie : Portail occidental de l'église ; Anguerny : Clocher de l'église ; Asnières : Église ; Audrieu : Église ; Authie : Clocher et portail méridional de l'église ; Baron : Clocher de l'église ; Bayeux : Cathédrale Notre-Dame, chapelle du Séminaire, cheminée dite " Lanterne des Morts ", attenante à une maison place de la Cathédrale ; Bénvy-sur-mer : Clocher de l'église; **Bernières-sur-mer : Église**; Biéville-sur-Orne : Église; Bougy : Église; Boulon : Portail de l'église; Brécý : Château; parties classées : le portail formant entrée de la cour, les façades du corps de logis à l'exclusion des intérieurs, les dispositions architectoniques et décoratives du jardin; Bricqueville : Église, etc...

**Juin 1914** - Goudronnage des routes. - On procède depuis lundi 29 juin jusqu'au dimanche 5 juillet au goudronnage du chemin de grande communication de Courseulles à Ouistreham, dans les communes de Luc, Langrune, Saint-Aubin et Bernières.

**Mai 1915** - Après les naufrages sur les côtes normandes. - Nous avons reçu de plusieurs



18 BERNIÈRES. — L'Église. — LL.

blessés, en traitement dans les stations balnéaires de la côte normande, situées entre Luc et Courseulles, plusieurs lettres qui nous signalaient un fait curieux. Nous avons voulu nous rendre compte par nous-mêmes de l'exactitude de leurs dires, et nous venons de faire à pied le trajet Langrune – Bernières-sur-mer. Et voici ce que nous avons vu : Tout le long, tout le long des plages, au bord de la mer et sur les cordons littoraux de galets et de mouillages, se trouve une exposition ininterrompue de morceaux d'animaux morts. Ce sont des masses énormes de viande en décomposition, surtout des quartiers de bœuf entiers, auxquels les os blanchis par le sel adhèrent encore.

De Langrune à Bernières, nous en avons compté plusieurs centaines ; les amas sont parfois assez rapprochés, parfois distants d'une cinquantaine de mètres. Dans le trajet, nous avons également rencontré quatre cadavres de chiens, dont un parfaitement conservé. Les lettres que nous avons reçues et des renseignements recueillis, il résulte que ces morceaux d'animaux et ces cadavres

proviennent des récents naufrages survenus dans la Manche.

La grande marée qui vient d'avoir lieu a rejeté toutes ces épaves de chair sur le rivage, avec une régularité surprenante. On m'a assuré que, en deux jours, des habitants d'une de ces plages avaient recueilli à mer basse un tombereau de bois de toutes sortes. Cependant, il importe de signaler le danger très sérieux qui résulte de ce dépôt de chair en décomposition sur tout ce coin de littoral. Les mouches pullulent sur ces débris, et les charognes.

Les plages en ce moment sont fréquentées et parcourues par le grand air pur de la mer. Il est absolument urgent que des mesures promptes soient prises pour l'enlèvement de ces foyers d'infection.

**Août 1915** - Situation critique. -

Vendredi dernier de bon matin, six baigneurs, dont une petite fille de 13 ans et deux dames s'étaient rendus à la pêche à la crevette à marée basse, très loin. Surpris par la mer à l'heure du flux, ils furent rapidement cernés et malgré tous leurs efforts, ils se trouvèrent bientôt dans une situation des plus périlleuses. La fillette et une des dames étaient terrifiées. Heureusement une barque conduite par le patron Pierre Mériel, de Langrune, passait par là : le brave matelot vint tirer les imprudents de leur position critique. Ces derniers sont heureux de l'avoir échappé belle et profiteront, espérons-le, de l'expérience.

**Octobre 1917** - Une bande de cambrioleurs. - Notre brigade de police mobile vient de prendre une bande de cambrioleurs qui, depuis quelque temps, mettait en coupe réglée les villas des stations balnéaires de la côte, à Bernières, en particulier, plusieurs des individus, de cette bande s'étaient introduits dans la villa de M. le colonel Pelliat, avaient bu du vin et mangé des biscuits, puis, effrayés par l'abolement d'un chien, ils prirent la fuite vers les deux heures du matin, emportant deux bicyclettes, appartenant au colonel Pelliat et à sa fille. Ces bicyclettes ont été retrouvées.

A Hermanville, ces mêmes individus avaient pénétré dans une villa appartenant Me Peschet, notaire à Caen, ils fouillèrent tous les meubles, en forcèrent mêmes plusieurs pour les visiter, mais ils ne trouvèrent rien et n'emportèrent pour tout larcin qu'une couverture.

On les soupçonne d'être les auteurs de plusieurs cambriolages signalés sur la côte, notamment à Riva-Bella. Nul doute que l'enquête activement menée par la brigade mobile ne vienne éclaircir bientôt cette affaire, dont nous reparlerons.

**Juillet 1925** - Un Squale sur la côte. - Un marsouin du poids de 611 kilos environ et portant des traces de deux blessures, s'est échoué hier après-midi sur la plage de Bernières. Après avoir fait l'objet de la curiosité des baigneurs, il a été



dépecé sur place par des amateurs de chair marine.

**Juillet 1925** - Un cambriolage. - A son retour de la plage où elle avait été passer l'après-midi, Mme Sainetetette, en villégiature à Bernières-sur-Mer, villa « Les Roses » était avertie par sa bonne que, pendant leur absence, la maison avait été cambriolée.

Les appartements étaient bouleversés et une somme de 450 francs en billets de banque avait été dérobée.

Aucune trace d'effraction. Le voleur avait ouvert les portes à l'aide d'une clef cachée dans un garde-manger. Mme Sainetelette a porté ses soupçons sur une jeune fille du pays qui fut quelque temps à son service comme femme de ménage.

**Octobre 1925** - Une fusillade dans un café. - Les époux Quiquemelle, débitants à Bernières, s'étant absentés 24 heures, confièrent la surveillance de leur établissement à Mme Hautpois, ménagère et à leur jeune servante Adeline Levécheux.

Trois jeunes gens de la région, les nommés Moro, Hébert et Troprès, électriciens à Saint-Aubin-sur-Mer, se présentèrent au café, vers 6 heures du soir. Après avoir pris plusieurs consommations, les trois camarades se livrèrent à des excentricités qui effrayèrent plutôt la gérante et sa bonne.

Ayant commandé deux bouteilles de champagne, Hébert et Moro placèrent les récipients vides sur le plancher de la salle, sortirent, leur revolver et tirèrent plusieurs projectiles sur ces cibles qui volèrent en éclats, au grand effroi du personnel. Le chien s'étant mis à aboyer, les deux facétieux voulurent exécuter l'animal que Mme Hautpois s'empressa d'éloigner.

Un moment les détonations crépitaient dans le café transformé en stand de tir. Adeline Levécheux qui avait été menacée, se réfugia chez des voisins.

D'autre part un habitant du quartier, M. Poyer, appréhendant un drame, intervint pour calmer les énergumènes, qui firent feu dans sa direction sans l'atteindre. Ils ne cessèrent leur dangereuse manifestation qu'après avoir épuisé leurs cartouches.



Interrogés le lendemain par les gendarmes, Moro et Hébert attribuèrent au champagne qu'ils avaient bu cette exhibition belliqueuse qui aurait pu se terminer tragiquement.

**Août 1964** - Un accident. - A Rive-plage, sur Bernières, un papa de 27 ans promenait sa fillette de 3 ans dans un petit bateau pneumatique. Il trébuche dans un trou d'eau et lâche la ficelle : un coup de vent pousse le bateau au large. Il sera retrouvé, chaviré, à la bouée des Essarts de Langrune, et la mer rejettera le corps de l'enfant quelques jours plus tard, sur une plage du Havre.

**Remerciements réitérés à Catherine Hentjen pour les sources documentaires.**

Si ce n'est déjà fait, pensez à  
**RENOUVELER VOTRE ADHESION !**

16 € par adhérent ou 23 € par couple

A faire parvenir au siège de l'association  
114, rue du Régiment de la Chaudière 14990 Bernières-sur-Mer

Parlez de B.O.N. autour de vous  
**Votre soutien est indispensable !**

## Pierres en Lumières

Par Annie de GERY

La deuxième édition de cette manifestation, dans le cadre de la Nuit des Musées, le 18 mai 2103, s'est déroulée à Bernières cette année encore avec beaucoup de succès si l'on en juge par la fréquentation et le comptage par les membres de B.O.N....

**E**n effet, un petit verre de pommeau était offert à chaque visiteur à la sortie, ce qui a donné la possibilité de compter !!! et le comptage le plus serré, entre 21 heures et minuit, a évalué à 389 le nombre de nos visiteurs,. Ceux-ci venaient des villages environnants, voire même souvent, de plus loin, malgré des conditions météo qui n'étaient pas vraiment favorables aux sorties nocturnes.

La densité des chandelles avait été renforcée et l'exposition photographique des têtes de chapiteaux, mieux présentée. Les visiteurs photographes s'en sont donnés à cœur joie.

Le rendez-vous devient désormais attendu et nous espérons que la future municipalité sera à nouveau partante pour une nouvelle édition des illuminations d'un lieu emblématique de notre patrimoine.

B.O.N. remercie bien sur les employés municipaux pour leur participation efficace, mais aussi quelques Berniérais « sympas » qui ont participé à la fois à l'installation ...et à la désinstallation !

L'Evêque de Bayeux, invité avait répondu qu'il regrettait de ne pouvoir caler cette soirée dans son agenda, et nous avons été sensibles à l'absence du curé de la paroisse Saint Jean de Brébeuf qui aurait pu constater l'atmosphère respectueuse qui régnait dans les lieux.



Cliché D. Granotier



# BURES FLEURS



9, rue Maréchal Foch  
14750 St Aubin-sur-Mer  
☎ 02 31 97 33 07

## L'AIR MARIN

Déco • Carterie

- Vêtements : femme, homme et enfant
- Chaussures • Accessoires

26 rue Pasteur  
14750 Saint-Aubin-sur-Mer

02.31.97.26.36



AU P'TIT PRIMEUR  
LIVRAISON A DOMICILE

Fruits, légumes et crèmerie  
Produits du terroir  
Plats cuisinés à emporter

du Mardi 7h30  
au Dimanche 13h30

Bourg de Bernières sur mer  
Près du cabinet médical  
02.31.36.32.28

## MENUISERIES

168, rue du Général de Gaulle

14990 Bernières-sur-Mer

02 31 97 33 33



Portes - Fenêtres - Stores  
Volets - Portails - Clôtures

## Tapisserie, Agencement, Décoration

Met ses compétences à votre disposition



Tenture murale, confection de rideaux,  
voilages et stores, réfection de sièges,  
vente de tissus, meubles et objets de  
décoration.

127, rue du Maréchal Foch 14950 BERNIERES S MER

Tel - 02.31.96.69.77 Fax. 02.31.96.60.07



**S.A.R.L. GARAGE  
M. THOMAS**  
Agent



[www.garagerenault-bernieres.com](http://www.garagerenault-bernieres.com)

Route de Courseulles • 14990 Bernières-sur-mer • Tél. 02 31 96 45 43

**Beaudoux** SARL  
Image - Son - Électroménager - Antennes

400 M<sup>2</sup> EXPOSITION  
OUVERT DU  
LUNDI AU SAMEDI  
de 9h30-12h 14h-19h

Z.I. Route de Revières - 14470 Courseulles s/Mer  
Tél : 02 31 37 91 40

LE GRANNONA  
CRÊPERIE - GRILL

12 PLACE DU 6 JUIN  
14990 BERNIÈRES S/MER  
02 31 37 19 48  
GRANNONA14@GMAIL.COM

**Hair Marine**  
Espace Coiffure  
Hommes - Femmes - Enfants

Journée continue Vendredi et Samedi

5, rue Abbé Blin - 14990 Bernières sur Mer  
Tél. 02 31 36 08 66

**CAFÉ - TABAC - PRESSE**  
M. et Mme LOUIS

**Bar du Centre**

14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83

Une agence **Bleu Marine Immobilier**  
près de chez vous

**BLEU MARINE**  
IMMOBILIER

à BERNIERES-SUR-MER  
85, rue Victor Tesnière  
Tél. 02 31 36 00 10

FNAM  
GIC

Visitez notre site : [www.bleumarineimmobilier.fr](http://www.bleumarineimmobilier.fr)

**Ecole d'équitation & poney-club**  
Promenade chevaux, poneys  
Pension chevaux, poneys

Parc Équestre  
de Bernières-sur-mer

11 Chemin de la grande voie - 14990 Bernières-sur-Mer - Tél. : 02 31 97 16 80 - 06 12 60 47 81  
Situé à 600m de la plage, dans un parc boisé de 3 hectares - Ouvert au public

**A**  
ANQUETIL

16, Avenue de Suède  
14110 Condé-sur-Noireau  
Tél. 02 31 69 04 26 - Fax. 02 31 69 37 30  
E-mail : [anquetil@imprimerie-anquetil.fr](mailto:anquetil@imprimerie-anquetil.fr)

« Respirez,  
Anquetil s'occupe de tout »

imprifrance  
La garantie de l'expérience

FSC  
Produit en France  
Certifié par le CFCU

IMPRIM'VERT<sup>®</sup>

PEFC  
Certifié par le CFCU

culture papier

BIAN CARBON<sup>®</sup>